



AVIS D'EXAMEN

Le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour l'ensemble du territoire national

**un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne
au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe**

- Session 2022 -

Catégorie B - Femme / Homme

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, <u>titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal</u>, comptant <u>au moins dix ans de services effectifs</u> en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont <u>cing années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>.</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale, au plus tôt <u>un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement</u> ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emploi d'accueil fixées par le statut particulier »</p> <p>L'article 21 de ce même décret fixe au 1er janvier de l'année en cours comme étant la date à laquelle s'apprécient les conditions d'inscription sur une liste d'aptitude, par voie de promotion interne.</p> <p>Aussi, pour cette session 2022, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises susvisées au 1er janvier 2023.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixée le 08 juillet 2021.</p>	<p>L'épreuve écrite d'admissibilité se tiendra le 25 janvier 2022 en Ille-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Les épreuves d'admission auront lieu courant du 2ème trimestre 2022 en Ille-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du CDG 35 organisateur de l'opération.</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 25 mai 2021 au 30 juin 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une préinscription en ligne à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2022, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr - ou par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p> <p><u>Validation d'inscription</u></p> <p>du 25 mai 2021 au 08 juillet 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 08 juillet 2021, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p> <p>A titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leur formulaire d'inscription, au plus tard le 08 juillet 2021 dernier délai (cachet de la poste faisant foi), accompagné des pièces justificatives requises.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine - Service Interrégional des Concours Examens-
Village des collectivités territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex